

Lettre ouverte

Monsieur le Président de la République,

Le communiqué de presse de ce jour annonçant la saisine de l'Inspection générale de la justice pour mener une enquête administrative contre trois magistrats du Parquet national financier (PNF), dont le nom, de manière inédite et scandaleuse, est révélé au public, lève nos derniers doutes sur les réelles intentions du garde des Sceaux.

Alerté dès son arrivée à la Chancellerie sur la situation objective de conflit d'intérêts dans lequel le plaçait l'inspection de fonctionnement en cours sur une enquête menée par le PNF, il a laissé la mission être menée à son terme. Moins de trois jours après la remise du rapport d'inspection, le ministre de la justice saisit à nouveau l'Inspection générale de la justice d'une enquête administrative contre trois magistrats, étant rappelé que Monsieur Dupond-Moretti a porté plainte il y a moins de six mois contre le parquet national financier.

La chronologie de ces événements nous convainc du caractère programmé de cette tentative de déstabilisation de l'Institution judiciaire, menée dans le but de disqualifier un parquet national financier qui a fait la preuve de son opiniâtreté et de son efficacité dans la lutte contre la délinquance économique et financière. Alors que la presse a commenté le rapport de l'Inspection générale de la justice en des termes mesurés, soulignant que seules des recommandations générales étaient formulées en direction de la chancellerie, du parquet général de Paris et du procureur de la République financier pour améliorer le fonctionnement du service, le ministre a livré le jour même son sentiment personnel en répondant à une question posée par un député : il a immédiatement situé les suites qu'il apporterait à ce rapport sur le terrain disciplinaire. Il n'a pas fallu attendre longtemps l'annonce d'une enquête administrative.

Alors que le rapport de l'Inspection n'est nullement à charge contre des magistrats en particulier, ne faisant que relever des dysfonctionnements organisationnels communs à de nombreux parquets, le garde des Sceaux adopte une attitude subjective, partisane et vindicative.

Sur le plan juridique, l'Inspection va devoir faire face à d'insurmontables questions de principe. Son premier rapport procédait déjà d'un exercice d'équilibriste, l'obligeant à préciser qu'elle ne pouvait répondre à certaines questions formulées dans la lettre de mission, en raison du principe de séparation des pouvoirs. Une inspection de fonctionnement a été ordonnée, non pas, comme c'est toujours le cas, sur le fonctionnement d'un service, mais en réalité sur une enquête en cours.

Par conséquent, le fait d'utiliser ce rapport, réalisé sans aucun respect des droits de la défense, pour asseoir la recherche d'éventuelles fautes disciplinaires, constituerait un nouveau détournement de procédure.

Un large consensus se dégage enfin pour réformer le statut du Parquet. Cette réforme faisait partie de votre programme de candidat à la présidentielle et le garde des Sceaux, lors de son installation, l'a évoquée comme faisant partie de sa feuille de route.

Or, cette saisine de l'IGJ constitue une atteinte inédite à l'indépendance de la Justice, qui plus est par un ministre directement concerné par cette affaire.

Dans ces conditions, nous en appelons solennellement à votre rôle constitutionnel de garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, gravement menacée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.



Katia Dubreuil
Présidente du Syndicat de la magistrature



Céline Parisot
Présidente de l'Union syndicale des magistrats